



Albi, le 17 octobre 2012

## COMMUNIQUE DE PRESSE

**Avec l'arrivée de la fraîcheur et la mise en route des dispositifs de chauffage, quelques conseils sont indispensables pour éviter les feux de cheminée et l'intoxication au monoxyde de carbone.**

### Prévenir les feux de cheminée

Dès l'arrivée des premières températures hivernales, les interventions pour des feux de conduits de cheminée augmentent. Quelques précautions s'imposent pour éviter tout désagrément :

- **Ramonage** : Faites régulièrement ramoner le conduit d'évacuation des fumées de votre cheminée. Cette opération permet de décoller les résidus de combustion et d'éviter un départ de feu. Idéalement, faites appel à un ramoneur. En matière d'entretien des cheminées, il est conseillé de faire ramoner au minimum une fois par an votre installation. Renseignez-vous auprès de votre assureur, il a peut-être des exigences particulières sur ce point précis (certaines assurances obligeant à deux ramonages par an).
- **Trappe de visite** : Posez une trappe de visite le long du conduit de cheminée. Elle permet non seulement de contrôler la propreté du conduit mais facilite également l'intervention du ramoneur et le cas échéant des pompiers.
- **Joint d'étanchéité** : Si vous possédez un insert, contrôlez régulièrement, par un simple coup d'œil, le joint de la vitre. Car un joint défectueux laisse passer les fumées et autres gaz de combustion. Si vous estimez devoir le changer, procurez-vous en dans les magasins spécialisés.
- **Conseils d'utilisation** : Ne brûlez que du bois sec, jamais de bois peints ou vernis. N'utilisez aucun solvant ou alcool pour démarrer le feu plus vite. Limitez le stockage de matériaux combustibles à proximité du foyer.
- **Conduite à tenir en cas de départ de feu** : Faites sortir toutes les personnes présentes dans l'habitation. Si vous pensez pouvoir retourner dans l'habitation sans danger, pour diminuer l'intensité du feu en attendant les secours, projetez dans l'âtre du sable ou de la terre.

**Appelez immédiatement les sapeurs-pompiers 18 ou 112.**

Adresse postale : Place de la préfecture, 81 013 ALBI CEDEX

Téléphone : 05 63 45 61 61 \_ Courriel : [courrier@tarn.gouv.fr](mailto:courrier@tarn.gouv.fr) \_ Site internet : <http://www.tarn.gouv.fr>



## Prévenir l'intoxication au monoxyde de carbone

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui provoque chaque année des centaines d'hospitalisations et une centaine de décès. La majorité de ces intoxications se sont produites de manière accidentelle dans l'habitat, plus rarement en milieu professionnel ou dans des établissements recevant du public.

L'installation la plus souvent à l'origine des intoxications accidentelles domestiques est la chaudière ou son système d'évacuation et les chauffe-eau. Les appareils les plus fréquents dans une intoxication sont les chauffages mobiles d'appoint, les braseros, barbecues ou cuisinières.

Les facteurs favorisant l'intoxication sont, dans 58% des cas un défaut d'aération (conduit de cheminée mal entretenu, entrées et sorties d'air obstruées...), dans un tiers des cas un défaut de l'appareil, et une fois sur 10, une utilisation inadaptée de l'appareil.

### Quelques mesures suffisent à éviter l'intoxication :

- avant l'hiver, faire intervenir un professionnel qualifié pour contrôler les installations de chauffage (appareil et conduits d'évacuation) ;
- veiller à une bonne ventilation du logement ;
- utiliser de façon appropriée les appareils à combustion :
  - ne pas faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu
  - ne pas utiliser pour se chauffer des appareils non prévus pour cet usage : barbecues, braseros, cuisinière...
  - ne jamais placer les groupes électrogènes dans un lieu fermé mais impérativement à l'extérieur des bâtiments.

**Le monoxyde de carbone est imperceptible car il est inodore, incolore et non irritant ; maux de têtes, nausées, fatigue sont des signes d'alerte.**

### En cas de soupçon d'intoxication, appeler les secours :

**112** numéro unique d'urgence européen, **18** sapeurs-pompiers, **15** SAMU.

et ouvrir rapidement les portes et les fenêtres, arrêter les appareils à combustion et évacuer les locaux.

### Contact Presse :

---

Marie LACAN - 05 63 45 62 34 / 06 18 28 61 33 - [marie.lacan@tarn.gouv.fr](mailto:marie.lacan@tarn.gouv.fr)

Adresse postale : Place de la préfecture, 81 013 ALBI CEDEX

Téléphone : 05 63 45 61 61 \_ Courriel : [courrier@tarn.gouv.fr](mailto:courrier@tarn.gouv.fr) \_ Site internet : <http://www.tarn.gouv.fr>